

HONORAIRES DE TRANSACTIONS TTC MAXIMUM

Les honoraires sont à la charge du vendeur sauf convention contraire précisée dans le mandat

A COMPTER DU 1er JANVIER 2024

Jusqu'à 150 000€	9 000€ TTC
De 150 001€ à 300 000€	6 % TTC
De 300 001€ et au-delà	5 % TTC

CAS PARTICULIERS TRANSACTION TTC MAXIMUM

● FORFAIT TERRAIN / GARAGE / PARKING	10 % TTC
● LOT PROGRAMME NEUF	Fixe selon promoteur
● VIAGER	Se référer au barème spécialisé
● LOCAUX COMMERCIAUX	10% TTC
● FONDS DE COMMERCE	10 % TTC (charge acquéreur)

MANDAT SUCCESS

Si validation clause **CONFIANCE** :

- L'absence d'offre d'achat au prix de l'estimation réalisée par l'agent KW dans les 30 jours de la mise en vente au prix de l'estimation précitée, entraîne une remise de 10% des honoraires affichés sur le présent barème.

- L'absence d'offre d'achat au prix de l'estimation réalisée par l'agent KW dans les 60 jours de la mise en vente au prix de l'estimation précitée, entraîne une remise de 20% des honoraires affichés sur le présent barème.

- L'absence d'offre d'achat au prix de l'estimation réalisée par l'agent KW dans les 90 jours de la mise en vente au prix de l'estimation précitée, entraîne une remise de 30% des honoraires affichés sur le présent barème.

Si validation clause **FIDÉLITÉ**:

Une remise de 25% des honoraires affichés sur le présent barème sera appliquée dès la seconde transaction réalisée par le biais du Groupe Keller Williams pour le compte d'un même client qui à la charge des honoraires.

*Attention, l'application de l'ensemble de ces clauses ne sont pas cumulatives. La clause retenue sera la plus favorable pour le client.

Les honoraires comprennent les prestations de visite, de négociation et de constitution du dossier de vente.

CHAQUE AGENCE EST FINANCIÈREMENT ET JURIDIQUEMENT INDÉPENDANTE

Keller Williams Viager

- ✓ Commission T.V.A incluse.
- ✓ Commission minimum de l'agence pour les Transactions 3 000 € (T.V.A inclus).
- ✓ Rémunération à la charge de l'acquéreur, sauf convention différente entre les parties.
- ✓ Inter-Cabinet = *Nous contacter.*

Honoraires Maximum de l'Agence

Montant de la Transaction Sur la Valeur du Bien

- | | |
|-----------------------|-----------------|
| ● Jusqu'à 80 000 € | ⇒ Jusqu'à 10% |
| ● Jusqu'à 150 000 € | ⇒ Jusqu'à 8,5 % |
| ● Jusqu'à 230 000 € | ⇒ Jusqu'à 8 % |
| ● Jusqu'à 300 000 € | ⇒ Jusqu'à 7,5 % |
| ● Jusqu'à 380 000 € | ⇒ Jusqu'à 7 % |
| ● Jusqu'à 500 000 € | ⇒ Jusqu'à 6,5 % |
| ● Jusqu'à 750 000 € | ⇒ Jusqu'à 6 % |
| ● Jusqu'à 1 000 000 € | ⇒ Jusqu'à 5,5 % |
| ● Au-delà | ⇒ Jusqu'à 5 % |

BARÈME LOCATION

A compter du 01/05/2022

Montant TTC

A LA CHARGE DU BAILLEUR:

LOCATION

Baux d'habitation:

Etat des lieux d'entrée 3 € /m² Visite, constitution du dossier, rédaction du bail **Zone TrèsTendue A BIS :**
12 €/m² **Zone Tendue A :** 10 €/m²

Autres zones: 8 €/m²

Entremise et négociation un mois de loyer hors charges déduction faite des honoraires
précités

Baux commerciaux et professionnels:

Honoraires de location, rédaction du bail 10% du loyer annuel

Parkings, Boxes, Garages:

Honoraires de location, rédaction du bail 100 € **A LA CHARGE DU LOCATAIRE:**

LOCATION

Baux d'habitation:

Etat des lieux d'entrée 3 € /m² Visite, constitution du dossier, rédaction du bail **Zone TrèsTendue A BIS :**
12 €/m² **Zone Tendue A :** 10 €/m²

Autres zones: 8 €/m²

Baux commerciaux et professionnels:

Honoraires de location, rédaction du bail 10% du loyer annuel

Parkings, Boxes, Garages:

Honoraires de location, rédaction du bail 100 €